



Centre commercial

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 19 octobre 2003

Le centre commercial Polygone à Montpellier est un espace public et clos, et envahi par la fumée. Aucune interdiction de fumer n'est signalée, il me semble pourtant que cet endroit devrait légalement être non fumeur, ais-je tort ? Si cet endroit doit effectivement être non-fumeur, y-a t'il une association ou un service à contacter afin de demander l'application de la loi ?

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes, puis la [méthode pratique](#) proposée par DNF pour obtenir le respect de la protection contre le tabagisme.